

# **COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES**

## Informations préliminaires pour les classements

- Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.
- La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

## Demande d'avis préalable avant travaux et/ou nouvelle installation

Néant

## Validation de fin de travaux pour le déblocage d'une subvention FAFA

Néant

## Vérifications décennales (terrains) et bisannuelles (éclairage) réalisées

- Terrain de Saint Marcel en Dombes NNI 013710101 – classement au niveau T6 jusqu'au 18 mars 2033.
- Terrain de Trévoux NNI 014270101 le 13 avril 2023 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue. Ce terrain sera validé après la réalisation des tests in situ de la pelouse synthétique.
- Terrain de Serrières de Briord NNI 014030201 le 20 avril 2023 – rapport à rédiger par la CDTIS – attente d'un avis complémentaire de la part de la commission régionale.
- Eclairage de Villebois NNI 014440101 le 20 avril 2023 -rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Eclairage de Groslée Saint Benoit NNI 013380101 le 20 avril 2023– rapport à rédiger par la CDTIS – attente d'un complément d'informations de la part de la municipalité.

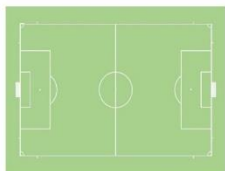
## Vérifications décennales (terrains) et bisannuelles (éclairage) programmées en avril :

- Eclairage des terrains d'Izernore NNI 011920101 et NNI 011920102
- Terrains de Nurieux NNI 012670101 et NNI 012670102
- Terrain de Nivigne et Suran NNI 010950101
- Terrain de La Boisse NNI 010490101

## Informations réglementaires



Football à 11



24 914

20 648  
classées



1 348  
retirées du  
classement



2 918  
non classées



Pour la CDTIS : JF JANNET